



Une dispute ou une chamaillerie ?

Monsieur Honey a comparu le jeudi 23 février 2023 devant le tribunal correctionnel de Saint- Pierre pour violence envers sa femme.

Accusé de violence envers sa femme M. Honey a comparu devant le tribunal correctionnel de St Pierre pour violences conjugales. La dispute commence en début de soirée car sa femme lui reproche de trop boire. Il gifle sa femme devant sa belle-fille de 7 ans qui, après, part se cacher sous sa couette. Madame Fleur, par peur, prend sa fille et l'emmène chez quelqu'un et revient au domicile. Une nouvelle dispute éclate et cette fois ci, les violences sont réciproques. Quand la police arrive

M.Honey a encore 0,66g d'alcool dans le sang. Mme Fleur aura 2 jours d'ITT.

"Des erreurs de jeunesse"

Étant jeune M.Honey a commis divers méfaits : destruction en 2000 et en 2002 vente de drogue à un mineur de 17 ans. Lui-même a consommé la marchandise qu'il vendait : "j'ai fumé un joint!".

La salle d'audience !

M.Honey est appelé à la barre, il semble nerveux et stressé. Il bouge, s'énerve, coupe la parole et adopte un ton insolent envers le Président et finit par pleurer.



Sa vie d'avant !

Auparavant M.Honey était alcoolique, il buvait 2 litres de bière par jour. Il était gérant d'une brasserie à St Pierre. Après un accident, il subit 3 opérations du genou. Il perd son travail. Suite à ses nombreux déboires, il se réfugie dans les jeux vidéo et sombre dans l'alcool.

"Une nouvelle personne"

M.Honey s'est repris en main après ces délits. Il est suivi par addictologue et un psychologue. M.Honey suit plusieurs formations. Il traque les pédophiles sur Internet et veut ouvrir sa propre entreprise de drones.

"Un amour contre vent et marée"

Après avoir été séparé 6 mois, le couple a pris conscience de ses actes. Ils veulent tous les deux retirer leurs plaintes, pour se remettre ensemble. A la sortie de l'audience on les a vus s'embrasser !



"Une Procureure de haut niveau"

Dans sa réquisition contre les faits aggravés de M.Honey, Mme la Procureure, demande 10 mois de prison avec un sursis et une obligation de soin. Il devra payer ses amendes et faire un stage sur les violences familiales. S'il ne le fait pas, il aura 4 mois de prison.

Sloann, Lorena, Sloann

